

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 09 septembre 2015

Présidence : Mme le Maire

Présents : Bisignano Nathalie, Schneider Richard Duret Franck, Fontan Corine, Eckert Pierre, Denis Bernadette, Jany Damien Villuendas Myriam, Bertrand Gérald, Vandamme Jean-Pierre,

Excusé : Sandron Philippe

Secrétaire de séance : Schneider Richard

Approbation du compte rendu du conseil de la séance précédente à **l'unanimité**.

Le Conseil Municipal va distribuer courant septembre les plaques des numéros d'habitations. Auparavant, la poste adressera un courrier nominatif pour communiquer aux administrés leur nouvelle adresse.

Madame le Maire donne lecture de la note de présentation de la démarche de concertation et l'élaboration du schéma de mutualisation des services au sein de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières ; Un questionnaire a été complété par chaque commune pour identifier les besoins et les moyens en matière de mutualisation. Une première réunion de concertation est programmée le 11 septembre 2015 afin d'échanger sur cette démarche.

### **Compte rendu de l'entretien avec Monsieur le préfet du 09 septembre 2015 :**

En application de la loi NOTRE, les intercommunalités devront désormais compter un minimum de 15 000 habitants. Une nouvelle fusion doit être envisagée car la volonté du gouvernement est de supprimer les périmètres dont le nombre d'habitants est inférieur à ce seuil.

Le préfet présentera un nouveau schéma du périmètre au 15 octobre prochain ; ce projet sera transmis aux communes qui auront deux mois pour formuler leur avis.

Ensuite, le schéma sera arrêté par le préfet avant le 31 mars 2016 et la nouvelle carte deviendra alors effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal **délibère à l'unanimité pour** approuver le remboursement des frais réels de transport, d'hébergement et de repas liés au déplacement de Madame le Maire au salon des Maires à Paris, sur présentation de pièces justificatives.

Le conseil municipal, **prend acte** du rapport annuel 2014 de la CCM3R sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif et **précise** que ce rapport est disponible en mairie.

Le conseil municipal, **prend acte** du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau potable transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et **précise** que ce rapport est à la disposition du public.

**Questions diverses :**

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- Contrôle gracieux par l'entreprise **GIROUD** de la toiture de l'Eglise.
- Rencontre avec le Syndicat Mixte Chalaronne pour l'entretien des berges de l'Appéum.
- L'entreprise **SOCAFL** interviendra semaine 38 pour la réalisation du revêtement de la chaussée VC N°4. Des problèmes de largeur du trottoir réalisés ont été constatés par maire et ses adjoints ; il a été demandé à l'entreprise de revoir les travaux déjà effectués.
- **Urbanisme** : Avis favorable pour la déclaration préalable relative à la réhabilitation d'une ferme route de Francheleins. Un permis de construire est en cours d'instruction pour le Lot N°1 du lotissement le Clos de la Fourrière.
- La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles **B 186 - B 187** situées chemin des Juifs.
- Prochaine réunion urbanisme le 14 septembre à 19h15 pour l'étude d'une déclaration préalable.
- Un deuxième courrier sera adressé à un administré pour la taille de ses arbres jugée insuffisante. A défaut d'exécution, la commune mandatera l'entreprise GEORGES qui taillera la haie de cyprès débordant le long de la **RD 88d**.
- Plan de prévention des risques d'inondations de la Saône : réunion publique le 1<sup>er</sup> octobre 2015 à la salle des Fêtes de Fareins. Enquête publique du **05 octobre au 7 novembre 2015 inclus**. Permanence du commissaire enquêteur à la mairie de Lurcy le **vendredi 23 octobre de 15h à 18h**.
- Monsieur Franck Duret est désigné, à raison d'un membre par commune, pour participer aux échanges sur le principe de reversement de la taxe d'aménagement à la CCM3R concernant les équipements publics qui relèvent de ses compétences.
- Un montant de **6 974€** est alloué par la préfecture pour le financement de la rénovation des toitures dans le cadre de la DETR (Dotation des Territoires Ruraux).
- Entend le compte rendu de l'atelier du 7 septembre 2015 sur les itinéraires modes doux pour la Dombes et le Val de Saône.

Le Maire,

